

## INTRODUCTION

Le présent volume de «Sources et méthodes: statistiques du travail» présente les descriptions méthodologiques des recensements effectués au cours de la période 1989-1994. Son but est double:

- fournir des informations de base sur les méthodes suivies dans les différents pays pour établir des statistiques sur la population active, l'emploi et le chômage au travers des recensements;
- illustrer la comparabilité des statistiques produites par les différents pays.

Un tableau synoptique présente les principales caractéristiques des recensements décrits.

Les descriptions présentées ici couvrent 115 pays. Elles ont été préparées sur la base des informations communiquées par les bureaux nationaux de statistique en charge des recensements. Dans quelques cas, les informations ont été recueillies dans les publications nationales. Chaque description a été soumise au pays concerné afin qu'il puisse effectuer des observations, qui ont été prises en compte lorsqu'elles ont été reçues dans les limites du programme prévu pour leur publication.

Les descriptions suivent un même plan et utilisent des sections et rubriques types afin de faciliter les comparaisons. Dans la mesure du possible, les questions utilisées lors du recensement ont été indiquées. Les rubriques et leur contenu sont décrits ci-dessous:

### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Le nom et l'adresse de l'organisme responsable sont indiqués dans la langue du pays ou dans la langue de correspondance officielle du pays avec le BIT.

### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

Sont indiquées ici les années pendant lesquelles il a été procédé à un recensement depuis 1945.

### 3. Champ du recensement:

**a) Territoire couvert:** On a indiqué sous cette rubrique la couverture géographique du pays ou territoire et, quand elle était limitée, les parties ou régions qui en étaient exclues.

**b) Personnes couvertes:** On a spécifié ici quelle population était couverte par le recensement, et tout groupe qui en était exclu, tel que par exemple les résidents étrangers ou les nationaux résidant habituellement ailleurs.

### 4. Période de référence:

A été indiquée ici la période de référence (par exemple un jour, une semaine ou une année) utilisée pour la collecte des caractéristiques économiques.

### 5. Principaux sujets:

On a dressé ici une liste des principaux sujets touchant l'activité économique des personnes pour lesquels des informations ont été recueillies lors du recensement.

- |   |     |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge: | ... |
| Population active par:                        |     |
| b) Sexe et âge:                               | ... |
| c) Branche d'activité économique (industrie): | ... |
| d) Profession:                                | ... |
| e) Situation dans la profession:              | ... |
| f) Niveau d'instruction le plus élevé:        | ... |
| g) Durée du travail:                          | ... |
| h) Autres caractéristiques:                   | ... |

Sur ces différents sujets, on a fourni des renseignements tels que la façon dont l'âge est déterminé, le concept utilisé pour la mesure du temps de travail (habituel ou effectif, etc...), et les différents thèmes pour lesquels ont été recueillies des informations supplémentaires concernant l'activité économique des personnes (montant des revenus, travail à temps partiel ou à plein temps, etc...).

### 6. Concepts et définitions:

**a) Population active:** La composition de la population active indiquée dans la «Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi» (adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, en 1982) a été considérée comme la définition

standard au regard de laquelle la définition utilisée par le pays considéré lors de ce recensement a été décrite. L'inclusion ou l'exclusion de certains groupes de personnes (retraités, ménages, etc...) a été indiquée en fonction de cette Résolution (dont on trouvera les extraits en question en annexe).

Sont mentionnés sous cette rubrique:

- les limites d'âges utilisées pour la population active;
- l'inclusion ou l'exclusion des forces armées.

**b) Emploi:** La définition nationale utilisée dans le recensement a été donnée ici, ainsi qu'une liste de certaines catégories que le pays a indiquées être incluses dans la définition de l'emploi, et pour certaines identifiables séparément.

Les détenteurs de plusieurs emplois ne sont listés ici que dans le cas où ils sont identifiables séparément.

**c) Chômage:** On a indiqué ici la définition nationale utilisée dans le recensement.

### 7. Classifications utilisées:

**a) Branche d'activité économique (industrie):** Sont indiquées ici si possible les questions utilisées lors du recensement pour procéder à cette classification par type d'industrie et le nombre de groupes utilisés pour coder cette variable. On a indiqué ici si des liens avaient ou non été établis entre la classification nationale et la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 2 (1968) ou Révision 3 (1990).

**b) Profession:** Sont indiquées ici si possible les questions utilisées lors du recensement pour procéder à cette classification par type de profession et le nombre de groupes utilisés pour coder cette variable. On a indiqué ici si des liens avaient ou non été établis entre la classification nationale et la Classification internationale type des professions (CITP-1968 ou CITP-1988).

**c) Situation dans la profession:** Sont indiqués ici les groupes utilisés pour coder cette variable (et leur nombre).

### 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Des informations sont fournies ici sur tout changement intervenu depuis le précédent recensement sur la couverture, les concepts ou les définitions, etc...

### 9. Publication des résultats du recensement:

Cette rubrique fournit le titre de la ou des publications nationales dans lesquelles les résultats du recensement ont paru, le nom de l'organisme responsable de cette publication, et indique si ces résultats sont disponibles sous d'autres formes (disquettes, bandes magnétiques, CD-ROM, etc...).

## AFRIQUE DU SUD

### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Statistical Service, Private Bag x 44, Steyn's Arcade, 274 Schoeman Street, Pretoria 0001.

### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1946, 1951, 1960, 1970, 1980, 1985 et 1991. La présente description se réfère au recensement de 1991 (qui a eu lieu le 7 mars).

### 3. Champ du recensement:

**a) Territoire couvert:** République d'Afrique du Sud (sauf Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei).

**b) Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

### 4. Période de référence:

Jour du recensement.

### 5. Principaux sujets:

- |   |     |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge: | oui |
| Population active par:                        |     |
| b) Sexe et âge:                               | oui |
| c) Branche d'activité économique (industrie): | oui |
| d) Profession:                                | oui |
| e) Situation dans la profession:              | oui |
| f) Niveau d'instruction le plus élevé:        | oui |
| g) Durée du travail:                          | non |
| h) Autres caractéristiques:                   | oui |

Réf. a): L'âge est défini à la fois en termes d'année de naissance et en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

Réf. h): Le recensement a aussi rassemblé des informations sur le revenu annuel.

## 6. Concepts et définitions:

**a) Population active:** Elle comprend toutes les personnes qui, le jour du recensement, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Aucun âge limite n'a été fixé pour l'inclusion dans la population active et ses composantes; cependant les données publiées concernent les personnes âgées de 15 ans et plus. La définition exclut les étrangers au service de gouvernements étrangers, les personnes séjournant moins de trois mois dans le pays, les étudiants travaillant à temps partiel et les étudiants en quête d'un emploi mais elle inclut les membres de forces armées.

**b) Emploi:** Sont considérées comme «pourvues d'un emploi» toutes les personnes qui ont identifié la position dans l'emploi actuel le jour du recensement soit comme «employeur ou travailleur indépendant», soit comme «salarié».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes de leur travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Seuls les apprentis et les stagiaires artisans peuvent être identifiés séparément.

**c) Chômage:** Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, le jour du recensement, ont identifié leur position dans l'emploi comme «chômeur (en quête d'emploi)». Les personnes sans emploi qui ne cherchent pas de travail n'ont pas été considérées comme des chômeurs et ont été codées séparément.

## 7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par branche d'activité économique. Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par la branche d'activité économique et d'après la situation dans la profession.

**a) Branche d'activité économique (industrie):** Pour déterminer la branche d'activité économique, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi et aux travailleurs indépendants d'indiquer leur nom et leur secteur d'activité (verrière, mine d'or, construction de ponts, agent de change, terrain de camping, institut de beauté, etc.). Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé 40 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CITI-rév.2 ont été établis au niveau des divisions (2 chiffres).

**b) Profession:** Pour déterminer la profession, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé d'indiquer leur profession principale ou leur dernière profession. On a posé des questions sur la nature du travail: maçon, dactylographe, travailleur familial, etc. Dans le cas des fonctionnaires, on a défini le rang ou le grade, à savoir directeur adjoint ou brigadier, etc.. Pour coder la profession, on a utilisé 165 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CIP-68 ont été établis, mais pas systématiquement au même niveau.

**c) Situation dans la profession:** Pour déterminer cette variable, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé d'indiquer leur situation dans la profession. Pour coder cette dernière, on a utilisé deux groupes de codes, à savoir: employeurs/travailleurs indépendants, (y compris ceux à leur compte et les travailleurs familiaux) et employés.

## 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pour les procédures de rassemblement des données, l'énumération a porté sur un échantillon d'environ 20% de la population répartie dans 88 zones. Un échantillon probabiliste représentatif des cabanes habitées ou des locaux résidentiels a été sélectionné dans chacune des régions et toutes les personnes qui

avaient l'habitude de passer la nuit dans ces cabanes ou ces locaux ont été soumises au recensement. L'échantillon a été déterminé grâce à des photographies aériennes qui ont été prises en février 1991 aussi près que possible du jour du recensement. Des photos avaient été prises préalablement pour la détermination des échantillons dans certaines zones qui furent à nouveau photographiées en février 1991.

## 9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs tels quels ont été publiés en mars 1992 et après ajustement en décembre 1992. D'autres publications sur les résultats du recensement sont disponibles.

L'organisme responsable de ces publications est le Service central des statistiques, Private Bag 44, Pretoria 0001.

Des tableaux non publiés, des rapports publiés sur bandes magnétiques et l'ensemble des données du recensement sur bandes magnétiques sont disponibles auprès du service central des statistiques. On peut également compiler des tabulations spéciales moyennant un versement couvrant le coût de la programmation et du traitement des données.

# ALBANIE

## 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Commission du Plan d'Etat, Direction de la Statistique, Tirana.

## 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1960 et 1989. La présente description se réfère au recensement de la population de 1989 (qui a eu lieu du 1er au 7 avril).

## 3. Champ du recensement:

**a) Territoire couvert:** Ensemble du pays.

**b) Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

## 4. Période de référence:

Il n'a pas été spécifié de période de référence.

## 5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	non
h) Autres caractéristiques:	oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'année et de mois de naissance.

Réf. h): Des informations ont aussi été rassemblées sur les revenus annuels au cours de la dernière année et sur le nombre total d'années pendant lesquelles la personne a travaillé au service de l'état ou d'une coopérative. On a également demandé aux personnes interrogées d'indiquer en quelle année elles partiraient en retraite.

## 6. Concepts et définitions:

**a) Population active:** Elle comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Les membres des forces armées sont inclus dans la définition.

**b) Emploi:** L'emploi est déterminé sur la base de la question suivante: «Travaillez-vous? 1) oui; 2) non». Aux personnes ayant répondu non, on a demandé si elles étaient: 1) à la retraite ou hors de l'âge de travailler; 2) retraité invalide; 3) inactif; 4) élève ou étudiant; 5) à la recherche d'un emploi; 6) pas à la recherche d'un emploi; ou 7) autres.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- vi) les conscrits (service militaire ou civil);